

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Publication d'une enquête OpinionWay sur la santé économique des orthoprothésistes

**Confrontés depuis 2017 au gel de leur tarification et écrasés depuis des mois par les effets de l'inflation, de nombreux cabinets d'orthoprothèse risquent de périlcliter**

L'Union Française des Orthoprothésistes rassemble 90% des professionnels de santé spécialisés dans le grand appareillage externe sur mesure des différentes parties du corps. Ils suivent plus de 850 000 patients en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'organisation dévoile les résultats d'une enquête statistique<sup>1</sup> menée auprès de ses adhérents.

Les 72% de répondants - générant 80% du chiffre d'affaire global de la profession<sup>2</sup> - ont exprimé de fortes difficultés économiques devant l'inflation couplée au gel des tarifs de leurs prestations.

- **Explosion du coût des achats et des charges** : depuis 2020, le poids des achats (composants et matières premières nécessaires à la fabrication des appareillages orthopédiques) et des charges externes (loyers, électricité, chauffage, carburant) ne cesse d'augmenter.
- **Précarisation économique** : le résultat d'exploitation des cabinets d'appareillage recule de manière significative : 6,45% en 2021, 3,92% en 2022.
- **Baisse des recrutements** : on observe une baisse d'effectifs sur les fonctions support essentielles à la qualité du suivi des patients (notamment - 6,7% sur les fonctions administratives).
- **Dégradation des conditions de travail** : la pression exercée sur l'orthoprothésiste ne fait que croître alors même qu'il est déjà soumis à la montée en puissance des technicités et des connaissances en appareillage qui nécessitent de plus en plus de temps passé auprès du patient, à sa prise en charge, à la formation du personnel...

*« À inflation égale et si les tarifs de nos prestations restent gelés, nombre de structures seront déficitaires d'ici fin 2024, déclare Jean-François Cantero, Président de l'UFOP.*

*« Si nous voulons maintenir l'activité auprès des patients, nous n'avons pas d'autre choix que d'obtenir des pouvoirs publics de revaloriser a minima de 10% les tarifs réglementés en orthoprothèse bloqués depuis 2017. Cela représente environ 32 M€ de plus pour l'assurance maladie par an et à périmètre constant. Il ne s'agit pas d'une augmentation mais bien d'un*

---

<sup>1</sup> Questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI. ITW réalisées du 29 novembre 22 au 18 avril 2023 puis du 16 septembre au 16 octobre 2023.

<sup>2</sup> Chiffre d'affaires répondants (2021) : 332 M € / Chiffre d'affaire profession : 409 M €

*rattrapage. C'est le minimum requis pour assurer l'avenir de la profession et pérenniser l'efficience du suivi des patients. L'enquête montre bien que l'ajustement de la tarification est vertueux : jusqu'en 2019, notre activité s'est maintenu grâce à cela. Depuis le gel des tarifs, notre activité s'effondre littéralement. »*

**Ces données déjà transmises au cabinet du ministre de la Santé et de la Prévention, seront présentées très prochainement au Comité Économique des Produits de Santé (CEPS).**

*« Nous sommes confiants dans les pouvoirs publics. D'une part, ils savent que nous faisons partie intégrante des enjeux sociétaux dont ils s'emparent, comme le bien-vieillir par exemple. D'autre part, notre métier bénéficie d'une visibilité particulière grâce aux Jeux olympiques et paralympiques qui mettent un coup de projecteur sur les performances des sportifs que nous appareillons. Et nous comptons sur la Grande Cause Nationale dédiée à l'activité physique et sportive que vient de lancer Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des JOP, pour ouvrir largement la pratique du sport aux personnes en situation de handicap en nous donnant les moyens de les suivre et de les appareiller dans les meilleures conditions », précise Jean-François Cantero.*

**À propos de l'UFOP** : créée en 1988, l'UFOP est l'organisation professionnelle représentative du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle regroupe 90 % des professionnels de l'orthoprothèse exerçant dans plus de 230 sites en France métropolitaine et dans les territoires et départements d'outre-mer. L'UFOP représente et défend la profession d'orthoprothésiste auprès des différents acteurs du système de santé français et des autorités de tutelle.

**Les orthoprothésistes** sont des professionnels de santé spécialisés dans l'appareillage orthopédique externe sur mesure des différentes parties du corps. Ils conçoivent, fabriquent et délivrent, à partir d'une prescription médicale, des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, positionnement...). La profession a pour mission de redonner aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou le temps les a privées et de prévenir ou traiter les déformations orthopédiques sources de douleurs invalidantes et d'inconfort. Présents sur tout le territoire (cabinets privés, intervention au sein des équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier, intervention dans les centres de rééducation fonctionnelle, les instituts médicaux éducatifs, les maisons d'accueil spécialisé, les EHPAD...) ils constituent un maillon essentiel du parcours de santé de ces personnes en agissant sur leur qualité de vie et en favorisant leur réinsertion professionnelle, sociale ou éducative.

Pour en savoir plus : [dossier de presse](#)

Consulter la synthèse de l'enquête statistique OpinionWay : [cliquer ici](#)